

COMMUNIQUÉ : Suicide de notre collègue du lycée de Chamalières

Le suicide de notre collègue du lycée de Chamalières, Laurent Gatier, suscite une émotion forte dans l'ensemble de la communauté éducative. Les syndicats SNUEP-FSU, SNES-FSU, SNEP-FSU adressent leurs condoléances et leur soutien à sa famille, ses amis et ses collègues.

Le SNUEP-FSU, le SNES-FSU et le SNEP-FSU rappellent que les réformes en cours ont fait l'objet d'une alerte sociale au CHSCTMEN qui a clairement confirmé les risques psycho-sociaux liés aux réformes. Ils rappellent aussi que certaines pratiques managériales complètement inadaptées ont de lourdes conséquences sur la santé physique et mentale des personnels. Beaucoup de situations critiques pourraient être évitées si l'administration traitait les alertes avec plus de sérieux.

À la demande des organisations syndicales, un CHSCTA extraordinaire s'est tenu le lundi 7 octobre. Le SNUEP-FSU, le SNES-FSU et le SNEP-FSU demandent que la commission d'enquête, qui se réunira le vendredi 11 octobre, commence son travail avant les vacances scolaires d'automne.

Le SNUEP-FSU, le SNES-FSU et le SNEP-FSU seront extrêmement vigilants sur la suite de la procédure. Ils soutiennent l'appel à participer à la marche blanche en mémoire de Laurent Gatier le samedi 12 octobre à Clermont-Ferrand.

Enquête de l'intersyndicale

Ce questionnaire intersyndical a pour objectifs d'analyser, au plus près de vos remarques, les éléments de la réforme les plus dangereux et de construire ensemble des perspectives d'actions. Votre avis est important, prenez quelques minutes pour y répondre !

[Répondre au questionnaire](#)



CAPPEI : inscription pour la session 2020.

Période d'inscription : du mercredi 09 octobre 2019 (12h) au mercredi 06 novembre 2019 (12h)

Les inscriptions s'effectuent sur internet : www.ac-bordeaux.fr Rubrique « examens et concours ». **Les conditions d'inscription sont récapitulées sur ce site internet.**

Mouvement de grève des Personnels d'enseignement et d'éducation de l'EREA d'Eysines



Dans le cadre de la mise en place des PIAL, l'état promettait une revalorisation du travail des AESH avec une reconnaissance de leur métier et un emploi pérenne. Malheureusement comme bien souvent avec notre ministère, les engagements restent éphémères et les personnels continuent de voir leurs conditions de travail se dégrader. Les AESH de l'EREA d'Eysines ont décidé de s'opposer à l'augmentation de leur temps de travail, et des missions confiées sans revalorisation de leur salaire. Ils étaient 25 sur 37 à s'être portés grévistes le lundi 30 septembre pour une durée indéterminée. Une délégation a été reçue au rectorat après maintes demandes mais aucune solution n'a été apportée par l'institution. Pour soutenir le personnel d'accompagnement et engager des discussions sur l'avenir de l'EREA, la quasi totalité des enseignants s'est mise en grève le mardi 08 octobre. Ils demandent l'ouverture d'un dialogue loyal et sincère suite à l'audit effectué en 2016. Ce dernier remet fortement en question la structure d'accueil des jeunes en situation de handicap ainsi que le travail effectué par l'ensemble des personnels.

Face à la souffrance des personnels, la nécessité d'actes concrets et rapides au diapason des attentes

L'ensemble de la communauté éducative s'est rassemblée jeudi 3 octobre pour rendre hommage à Christine Renon qui s'est suicidée la semaine dernière dans son école. L'émotion, la douleur mais aussi la colère sont fortes partout en France. Des personnels de l'Éducation nationale meurent à cause de leurs conditions de travail dégradées. Cette situation est grave, indigne et intolérable. [Lire la suite](#)

Organisation d'une journée de formation pour les stagiaires

Comme chaque année, le Snuep et le Snes organisent une journée de formation concernant le mouvement inter académique et les conditions de travail pour les stagiaires. Cette réunion aura lieu le 7 novembre 2019 au lycée Magendie. N'hésitez de nos contacter si vous avez besoin d'une autorisation d'absence

Conseil national du SNUEP-FSU – 8 octobre 2019

Motion sur les conditions de travail

Les suicides qui ont eu lieu depuis la rentrée ont provoqué beaucoup d'émotion et de colère dans l'ensemble de la communauté éducative. Le CN du SNUEP-FSU, réuni le 8 octobre, exprime ses plus sincères condoléances aux familles, aux proches et aux collègues qui les côtoyaient.

Chaque victime a explicitement dénoncé des conditions de travail dégradées et ~~ou les effets des~~ pratiques managériales dont certaines relèvent du harcèlement et de l'abus de pouvoir qu'elle subissait.

Le SNUEP-FSU et d'autres syndicats de la FSU, ont déposé des alertes sociales au CHSCT ministériel qui confirme les risques psycho-sociaux liés aux réformes. Depuis, le ministre n'a apporté aucune réponse et persiste à imposer ces choix au mépris de la santé physique et mentale des personnels. Le ministre porte une lourde responsabilité.

Les propos du président de la République à Rodez, jour de l'hommage national rendu à Christine Renon par les enseignant-es, relèvent d'une provocation indécente. Il annonce que l'augmentation des salaires des enseignant-es, s'il en fait le choix, sera conditionnée à une augmentation du temps de travail. Ce chantage est émis alors même que vient d'être publié le décret sur les formations rendues obligatoires sur le temps de vacances - décret rejeté par l'ensemble des organisations syndicales.

Le SNUEP-FSU dénonce le mépris du Président de la République et de son ministre de l'Éducation nationale.

Le SNUEP-FSU soutient toutes et tous les collègues en difficultés dans les établissements à cause des réformes. Il les appelle à contacter les militant-es locaux du SNUEP-FSU et à établir des fiches Santé et sécurité au travail dans les registres de leurs établissements.

Le SNUEP-FSU exige la mise en place d'une véritable médecine du travail digne de ce nom et accessible à tous les personnels sur l'ensemble du territoire.

Le SNUEP-FSU demande une étude d'impact pour toutes les réformes engagées et à venir ainsi qu'un véritable plan de prévention des suicides et de la souffrance au travail au sein de l'Éducation nationale.

Le SNUEP-FSU rappelle que les CHSCT sont un lieu essentiel et spécifique où peuvent être traités les risques psycho-sociaux. Dans ce contexte dramatique le SNUEP-FSU dénonce leur suppression programmée par la loi Fonction publique et en demande le maintien.

Réforme de la VP : une rentrée "sereine" pour le SNPDEN

Comment se passe la mise en œuvre de la réforme de la voie professionnelle ? Un mois après la rentrée, AEF info a interrogé des syndicats d'enseignants et de chefs d'établissement. Pour le SNPDEN-UNSA : *"La rentrée a été plutôt sereine car le travail a été bien fait par les chefs d'établissements pendant l'été", rapporte Lysiane Gervais, secrétaire nationale à la pédagogie, le 27 septembre. Beaucoup de stages ont été réfléchis dans le cadre du plan académique de formation sur la co-intervention et sur le chef-d'œuvre. Certains inspecteurs ont également organisé des observations croisées des nouveaux dispositifs"*.

Cette déclaration est en contradiction avec la réalité et les conclusions du CHSCT ministériel sur les risques psycho-sociaux liés à la réforme Blanquer de la voie professionnelle. Au regard des arguments exposés, le CHSCT ministériel a confirmé cette alerte et demandé l'abandon de cette réforme.

Audience « Apprentissage » à la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) du 2 octobre 2019.

Présents pour l'administration : RH, DGESCO et inspection générale

Délégation : SNUEP, SNES, SNEP

Ci-dessous des extraits du compte rendu du Snuep et dans le prochain Bulletin nous publions un compte rendu de la réunion avec le DAFPIC Bordeaux, consacrée, en grande partie, à l'apprentissage :

La DGESCO se place dans le cadre du développement de l'apprentissage.

Le SNUEP-FSU intervient en rappelant que la loi *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* impacte l'Éducation nationale en général et l'enseignement pro en particulier au-delà de la question de l'apprentissage (Certification, CPC...). Il redit l'impact négatif de la réforme de la voie pro en cours sur les conditions de travail et sur les dangers du développement du mixage des parcours et des publics qui auront des conséquences sur l'organisation des EPLE et sur les conditions de travail des personnels (effet aussi cumulatif avec la réforme) et les conditions d'études des lycéens professionnels.

Le SNUEP-FSU a rappelé son inquiétude sur le financement des lycées professionnels avec la baisse de la taxe d'apprentissage, la baisse, dans certaines régions, du financement des régions et la part croissante des objets confectionnés dans le budget de EPLE. Il avait d'ailleurs déjà demandé au ministère de mettre en place une mission pour avoir un état des lieux sur cette question. Le ministère regarde.

Sur l'apprentissage, l'IG a précisé que l'éducation nationale devait « prendre sa part » de l'apprentissage sur les CFA privés... Les LP doivent prendre leur place et développer l'apprentissage public car ils ont plus d'atouts (cantine, internat, offre sportive et culturelle...) notamment avec la mixité des parcours... Discours habituels sur "*c'est mieux dans le public que dans les CFA privés*"

Par la suite, nous avons abordé quelques thématiques pour lesquelles nous n'avons pas eu beaucoup (voir très peu) de réponses :

Offre de formation scolaire / apprentissage : comment va se faire le développement de l'apprentissage dans l'Éducation nationale ? qui décide ? quelle consultation ? Pour le SNUEP-FSU, le développement ne peut pas se faire contre ou sans l'avis des enseignants.

Réponse de la DGESCO : le cadre existe (dialogue de gestion avec les EPLE). C'est le recteur qui décide. Les recteurs discutent avec les branches (SNUEP-FSU : quand les régions pilotaient l'apprentissage les négociations se faisaient dans les CREFOP ; aujourd'hui, depuis que ce sont les branches : plus de cadre). Les cartes seront toujours présentées en CTA.

Question sur le rôle du chef d'établissement, le CA et les modifications apportées par la loi *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* : Le code de l'éducation a été modifié par la loi : le chef d'établissement peut maintenant signer seul des conventions. Or le code l'éducation dit toujours que les modalités d'organisation pédagogique doivent être présentées en CA ???

Pas de réponse claire de la DGESCO : ils regardent et répondront dans le vademecum.

Question sur le financement : Minimisation des coûts contrats : ils ne savent pas !

Financement des CFA : reversement aux EPLE ou pas pour la formation des apprentis en mixité ?

Ils ne savent pas !

Nous avons rappelé que même s'ils sont dans la même classe, des apprentis ne sont pas des scolaires... et donc qu'il y a des « petits » sujets à traiter !! ... suivi des apprentis en formation, accès au service scolaire restauration, internat, organisation pédagogique, la vie scolaire (nombre de jeunes à gérer en plus, absences et comportement...).

Enfin et surtout, nous avons posé la question de la plus-value du mixage des publics d'un point de vue pédagogique... à notre connaissance aucune étude sur le sujet, sauf des rapports orientés et injonctifs ! Nous avons rappelé que pour nous avec les remontées que nous avons, il n'y avait pas de plus-value mais au contraire... que cela engendrait des difficultés de tous ordres qui vont s'aggraver avec la nouvelle réforme de l'apprentissage (positionnement, diminution de la durée, entrée sorite permanente, âge porté jusque 29 ans...) qui rapproche fortement ce contrat du contrat de professionnalisation. ... donc une forte dégradation des conditions de travail des enseignants. Pour quelques dizaines d'apprentis par LP disséminés sur certaines formations, on va fragiliser l'ensemble des jeunes de la VP et l'ensemble des LP publics.

Réforme de la VP : dans les CA, rappelons la confirmation du CHSCT ministériel.

Le CHSCT ministériel du 5 septembre a confirmé que la réforme de la voie professionnelle Blanquer engendre des risques psycho-sociaux pour les personnels. Les dispositifs de la réforme vont dégrader leurs conditions de travail et impacter leur santé physique, mentale et sociale.

Dans les conseils d'administration, rappelons que la responsabilité des difficultés rencontrées dans les établissements est imputable à la réforme et à ses dispositifs. En aucun cas cette responsabilité ne peut être renvoyée sur les personnels. Vous trouverez ci-dessous un projet de motion pour les prochains CA.

Depuis septembre 2019, la réforme de la voie professionnelle se traduit par le déploiement de plusieurs dispositifs dans notre établissement :

- Une (des) seconde(s) organisée(s) en famille de métiers regroupant plusieurs baccalauréats professionnels qui sont en place ou se mettront en place à la rentrée prochaine ;
- des nouvelles grilles horaires imposées impliquant la mise en place des nouveaux dispositifs que sont la co-intervention et le Chef-d'œuvre ;
- des nouveaux programmes qui n'ont été publiés qu'au début du printemps dernier ;
- des nouveaux référentiels pour les sections Vente/commerce et Métiers de l'accueil ;
- l'ouverture d'une Unité de formation en apprentissage (UFA) afin de « sécuriser les parcours des apprentis ».

L'ensemble de ces dispositifs impactent le travail des enseignant-es selon plusieurs dimensions :

- une quantité de travail et une pression en termes de temps accrues ;
- une complexité accrue ;
- une intrusion plus forte de la vie professionnelle dans la vie privée ;
- l'exigence émotionnelle : tous les programmes et toutes les modalités de certifications n'étant pas encore connus, et les nouveaux dispositifs amenant forcément une remise en cause de son travail ;
- une autonomie et des marges de manœuvres qui dans les faits sont réduites, à l'opposé du discours institutionnel ;
- la non-reconnaissance du travail déjà réalisé : les sentiments d'inutilité et d'isolement se renforcent, sans soutien social ;
- la remise en cause des valeurs d'engagement professionnel par le changement d'objectif alloué à la formation ;
- l'insécurité quant à l'avenir du métier.

Ainsi, la réforme dite de transformation de la voie professionnelle et ses dispositifs engendrent des risques psycho-sociaux pour les personnels.

Nous demandons l'abandon de l'UFA qui doit être remplacée par une section sous statut scolaire.

Nous demandons l'abandon de cette réforme et la mise en place de véritables concertations pour tenir compte de notre expertise et de celle des organisations représentatives des personnels afin d'envisager des mesures qui amélioreront réellement nos conditions de travail et les conditions d'études des élèves dans la voie professionnelle.